

Association LibLab

40 avenue des Saules
29000 Quimper

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14/10/2021

Les membres de l'association LibLab sont réunis en assemblée générale extraordinaire par visioconférence ce 14/10/2021 à 19h00, sur convocation du président préalablement adressée par courrier électronique le 05/09/2021 dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires.

7 membres sont présents ou représentés sur un total de 8 membres du bureau; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, l'assemblée générale extraordinaire peut donc valablement délibérer.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Fabrice Ceretta, en sa qualité de président de l'association. Le président rappelle que l'assemblée générale extraordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement des membres du conseil d'administration
- Renouvellement de la composition du bureau

Le président fait état des motifs à l'origine de la proposition.

Après discussion et échange de points de vue, plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution : Élection des membres du conseil d'administration

Sont nommés en qualité de membres du conseil d'administration

- Mr Fabien Menou, français, ingénieur produit informatique, demeurant 14 rue de la Fontaine, 29000 Quimper
- Mr Pierre Bazin, français, professeur d'arts plastiques, demeurant 22 rue Saint-Marc, 29000 Quimper
- Mme Anaïs Brillat, française, agent d'accueil, demeurant 2 allée du Ruisseau, 29120 Pont-l'Abbé

Cette décision a été votée à main levée à l'unanimité, 7 voix contre 0.

Deuxième résolution : Renouvellement de la composition du bureau

Après délibération, le conseil d'administration désigne parmi ses membres :

- Mr Fabien Menou en qualité de Président ;
- Mr Pierre Bazin en qualité de Trésorier ;
- Mme Anaïs Brillat en qualité de Secrétaire Générale ;

Ceux-ci déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées. Ils exerceront ces fonctions conformément aux statuts et aux dispositions légales.

Cette décision a été votée à main levée à l'unanimité, 7 voix contre 0.

La séance est levée à 20h30.

Fait le 14/10/2021 à Quimper

LE PRÉSIDENT
Fabien MENUU



LE TRÉSORIER
Pierre BASIN

